

**SARL S2LM**

Au capital de 1 900 010 Euros

59 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
79380 LA FORET SUR SEVRE

RCS NIORT 793 811 316

---

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28 FEVRIER 2023**

---

---

**STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 AOUT 2022**

---

---

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-huit février,  
A neuf heures.

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur la convocation de la gérance à chaque associé.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane LIGNER, gérant associé.

Le président constate qu'est présente en dehors de lui-même

	titulaire de 190 000 parts,
◆ Madame Séverine LIGNER	titulaire de 1 part.

Le total des parts présentées ou représentées est de 190 001 pour un capital composé de 190 001 parts soit plus de la moitié des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Le président rappelle que les décisions sont valablement adoptées par un total de voix correspondant à plus de la moitié du capital, que ce résultat soit obtenu par le vote d'un seul ou de plusieurs associés à l'exception toutefois des décisions relatives aux conventions entre la société et l'un des associés.

Le Président en accord avec l'ensemble des associés, signale que la SARL CGW AUDIT, commissaire aux comptes est absente et a été convoquée par lettre remise en main propre en date du 13 février 2023.

Il rappelle également que :

*SL*      *SL*

- ◆ les comptes annuels, à l'exception de l'inventaire,
- ◆ le texte des résolutions,
- ◆ les rapports
- ◆ le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice

Ont été communiqués aux associés et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

Ces documents sont mis à la disposition de l'assemblée et déposés sur le bureau.  
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- ◆ Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022,
- ◆ Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,
- ◆ Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce,
- ◆ Approbation des conventions et de leurs conditions d'exécution,
- ◆ Approbation des comptes et affectation des résultats de cet exercice,
- ◆ Quitus à la gérance,
- ◆ Sort du Mandat du Commissaire aux Comptes,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs à donner pour formalités.

Le président fait la lecture des rapports, expose l'activité de la société pendant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, commente le bilan, le compte de résultat et l'annexe, présente l'évolution de l'entreprise, répond aux différentes demandes d'explication.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux comptes.

Il soumet au vote les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice 2021/2022, clos le 31 août, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SL      SL

### TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 492 983,85 € ainsi constitué :

- Bénéfice net de l'exercice	492 983,85 €
-----	
- Bénéfice distribuable	492 983,85 €
-----	

La collectivité des associés, conformément aux propositions de la gérance, décide de répartir ainsi le bénéfice distribuable :

. Dividendes	200 000,00 €
. Autres réserves	292 983,85 €
- Total égal au bénéfice distribuable	492 983,85 €
-----	

En conséquence, l'assemblée fixe à 1.0526 €, le dividende net par part ouvrant droit à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette distribution sera mise en paiement immédiatement.

Les montants des dividendes mis en distribution au titre des exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Total des dividendes distribués	Dividende net par part	Abattement 40 %
2018/2019	200 000	1.0526	X
2019/2020	200 000	1.0526	X
2020/2021	200 000	1.0526	X

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice 2021/2022 en toutes ses parties et donne à la gérance quitus entier et sans réserve pour sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prenant acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes de la SARL CGW AUDIT, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois exercices.

SL SL

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par la gérance ainsi que par les associés présents.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a horizontal line at the end.